

SECTEUR SAUVEGARDE DE LA VILLE DE UZES

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Arrêté par Conseil Municipal du 17 novembre 2016

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'OCITANIE

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

COMMUNE DE UZES

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN **5A2**

Source : Ville d'Uzes - Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1/1000e

Secteur Sauvegardé délimité par Arrêté interministériel du 25 juillet 2005

- AC1**
- MH Classé Immeuble, façade, fragment protégés par la législation sur les M.H.
 - MH Inscrit Sois protégés par la législation sur les M.H.
 - Monuments Historiques - rayon de 500 m
 - Tracé de l'habitat
 - Parcelles correspondantes
- AC2**
- Protection des sites et monuments naturels
 - Site classé de la promenade des Marronniers
 - Sites inscrits : parc du Duché - Quartier de la ...
 - Dispositions spéciales, art. 2, parag. 2 et 3 du Décret du 08-10-1959
 - Espaces soumis à une servitude spéciale d'aspect créée par le P.L.U. du 01-09-1989
 - Zone non assainie - art. 2, parag. 1 et 2 du Décret du 08-10-1959
- PT2**
- Transmissions radio-électriques

- p porte
- v vantail
- f façade
- t tourelle d'escalier
- es escalier
- b balcon
- c cour
- e élévation
- fe fenêtre
- to toiture
- cl clôture
- gr grille
- rp rampe
- he heurtoir
- ps portail
- ts terrasse
- d décor
- j jardin

